

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale des Hautes-Alpes

Arrêté n° 2017--024

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 332-4 et L. 351-2 à L. 351-3, tels que modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 146-9 ;
- VU le décret n° 96-465 du 29 mai 1996 relatif à l'organisation au collège, modifié par le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005, notamment son article 5-2 ;
- VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 20 octobre 2005 ;
- VU l'arrêté du 7 décembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.
- VU L'article L.311-7 du code de l'éducation

ARRÊTÉ**ARTICLE PREMIER**

La composition de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré est fixée comme suit :

- M. Philippe MAHEU, Directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes, Président ou son représentant, Mme Mireille BELLAIS, Inspectrice de l'éducation nationale adjointe chargée de l'ASH
- Mme Françoise BONO, Médecin Conseillère technique départementale
- Mme Martine ASSANDRI, Conseillère technique de service social

Les membres suivants sont désignés par le directeur académique des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes pour une durée de trois ans :

- M. Patrick MICHEL, Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription de Briançon
 - M. Amaud BOUET, Directeur de l'école élémentaire de Porte Colombe à Gap
 - Mme Marie-Laure BARON, Principale du collège Centre à gap
 - Mme Brigitte CAPPANERA, Directrice adjointe de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
 - Mme Nathalie GRIEUX, Enseignante du premier degré
 - M. Dominique BOUCHIER, Enseignant du second degré
 - Mme Florence CHAPLET, Enseignante d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
 - Mme Aurélie SIMON, Psychologue scolaire
 - Mme Marie-Pier CAILLAT, Directrice de centre d'information et d'orientation
 - Mme Sandrine GASTRIN, Conseillère d'orientation psychologue
 - Mme Isabelle CHRISTOPHE, Assistante de service social
 - Dr ANDRE, Pédopsychiatre
-
- Mme Anne CHAVANNE, FOPE
 - M. Stéphane COURCIER, FOPE
 - Mme Claire GRAILLOT, FOPE

ARTICLE DEUX

L'arrêté du 4 avril 2016 est abrogé.

ARTICLE TROIS

Le Secrétaire Général des services de l'éducation nationale des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Gap, le 27 mars 2017

Pour le recteur et par délégation,
Le directeur académique des services
de l'éducation nationale des Hautes-Alpes



Philippe MAHEU